

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n° 7  
Mercredi 15 mai 2013

## Stades phénologiques : grenache



Stade E

Feuilles étalées



Stade F

5 ou 6 feuilles étalées



Stade G

8-9 feuilles étalées



Stade H

10-13 feuilles étalées

Secteur I (très précoce) : stade 8-9 à 11-12 feuilles étalées, stade 8-10 feuilles majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 6-7 à 9-10 feuilles étalées, 6-8 feuilles majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 4-5 à 9-10 feuilles étalées, stade 6-7 feuilles majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 3-4 à 7-8 feuilles étalées stade 4-5 feuilles majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 2-3 à 3-4 feuilles étalées, 3- feuilles majoritaire.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : [www.agrometeo.fr](http://www.agrometeo.fr) choix « zone de précocité » du menu.

## Oïdium :

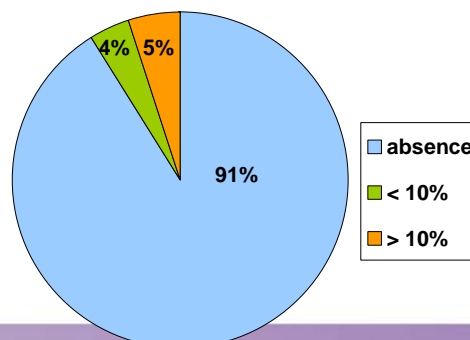
Sur Carignan : 90% des parcelles observées ne présentent pas de drapeaux.

Autres cépages : 91% des parcelles observées ne présentent pas de symptômes sur feuilles.

**Estimation du risque** : sur Carignan : moyen ; sur les autres cépages : moyen sur les parcelles atteignant le stade 10-12 feuilles, faible dans les autres situations.



% de parcelles présentant des drapeaux :



### **Mildiou :**

Un épisode pluvieux est prévu par MétéoFrance à partir du 15 mai. Sur les parcelles où des foyers primaires sont présents, ces pluies pourront entraîner des repiquages, et potentiellement de nouvelles contaminations primaires sur toutes les parcelles (à confirmer dans le prochain bulletin).

#### **Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes**

Pas de foyer primaire observé à ce jour.

Une nouvelle contamination est enregistrée le 9 mai, avec une sortie de taches prévue à partir du 21 mai.

***Estimation du risque*** : moyen, en augmentation en secteur précoce.

#### **Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône :**

Premiers foyers primaires observés le 13 mai sur Beaume de Venise et Bonnieux.

Une nouvelle contamination est enregistrée le 9 mai localisée dans le nord du territoire avec une sortie de tache prévue à partir du 21 mai.

***Estimation du risque*** : moyen, en augmentation.

#### **Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire :**

Premiers foyers primaires observés le 10 mai sur Pourrières et Trets, le 13 mai sur Tarascon, Arles, Mas Thibert, Le Puy Ste Réparate et Berre.

Pas de nouvelle contamination cette semaine.

***Estimation du risque*** : moyen à localement fort.

#### **Territoire Provence :**

Nouveaux foyers primaires observés le 8 mai sur Cogolin, le 10 mai sur Pierrefeu et Draguignan, le 13 mai sur La Môle.

Une nouvelle contamination est enregistrée le 6 mai, localisée aux secteurs de Montfort/Argens et Lorgues, avec une sortie des taches prévue à partir du 19 mai.

***Estimation du risque*** : moyen à très élevé.

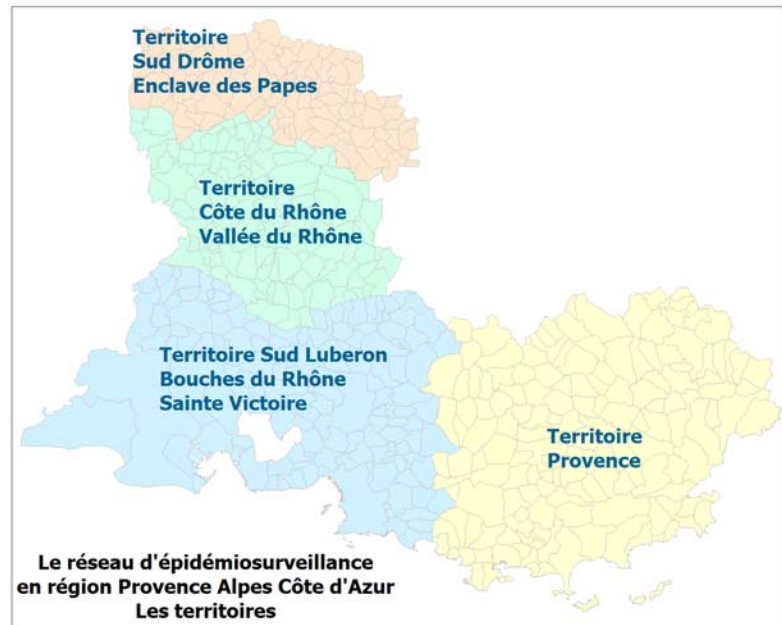
### **Vers de la grappe : 1<sup>ière</sup> génération**

En secteur I, les vols diminuent fortement, ils se poursuivent sur les autres secteurs de précocité.

La modélisation prévoit les premières L3 entre le 14 et 16 mai en secteur I, le 18-19 mai en secteur II, le 20-23 mai en secteur III, le 23-25 mai en secteur IV.

***Estimation du risque*** : très faible en secteurs I et II, exceptionnellement fort localement ; nul en secteurs III, IV et V.

## Les Territoires



### LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, la SICA Edelweiss, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

### COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Isabelle Méjean, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*